



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

Conseil de l'École Père Mercure

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux trois (3) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Père Mercure (North Battleford). Deux (2) de ces postes ont des mandats de deux (2) ans et un (1) poste de représentant des parents, en élection partielle, a un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, deux (2) de ces postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Père Mercure et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'école.

Les candidatures seront reçues pendant les heures d'ouverture de l'école jusqu'à
16 h, le mercredi 4 octobre 2017

à l'École Père Mercure, (1881, 99^{ème} Rue) et pendant les heures d'ouverture de l'école à compter du lundi 18 septembre 2017.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec l'agente des mises en candidature, Yvette Miedema, au (306) 445-2490 ou avec le directeur adjoint de scrutin, René Archambault, au (306) 584-2558 ou (306) 531-6353.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin par anticipation se déroulera de 15 h à 19 h le vendredi 20 octobre 2017 et le scrutin, le mercredi 25 octobre 2017 de 10 h à 20 h.

Fait à Regina, le 1^{er} septembre 2017

Critères pour une mise en candidature

pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Père Mercure.

pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Posséder sa citoyenneté canadienne;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Père Mercure.